

Yolanda Quintero de Rincón  
Verónica Bustamante  
*Synergies Venezuela*



Synergies Monde n° 2 - 2008 pp. 121-126



Yolanda Quintero de Rincón

LP - CLA 2007

### *Compte rendu de l'expérience vénézuélienne*

Cette expérience a été pour nous un apprentissage. Être rédacteur d'une revue est un énorme travail et une grande responsabilité. Des problèmes qu'on ignorait complètement se posent souvent. Un jour l'éditeur nous contacte pour nous dire que notre revue sera imprimée sur papier alcalin car cela évite la prolifération des bactéries. Il nous explique ensuite que les revues qui viennent d'Amérique du Nord ou d'Amérique du Sud, doivent être rangées dans des bibliothèques séparées parce qu'elles contaminent les autres. C'est vous dire que rien n'est simple.

Notre démarche d'indexation a consisté d'abord à contacter les coordinateurs des index locaux et régionaux : notre index s'appelle : *Index des revues scientifiques vénézuéliennes*, *Latindex* étant l'index international. Sur la page de *Latindex*, il y a une entrée *latindex.org*. On peut aller sur ce site où se trouvent « le directoire » et « le catalogue ». Les normes sont sur le module « directoire » qui en est aussi le gardien car c'est lui qui surveille la bonne prise

**en compte de tous les critères dont l'un des plus importants est la régularité de parution. C'est uniquement à partir du troisième ou du quatrième numéro qu'on peut être indexé et transféré sur le module « catalogue ».**

Nous avons analysé les différents critères d'indexation, les normes éditoriales et de gestion, la visibilité et les contenus. On vous conseille d'adopter les critères signalés, de les intégrer, de les utiliser pour la préparation de chacune de vos revues et de les maintenir ensuite dans tous les numéros suivants. Parmi les normes éditoriales la mention d'un conseil éditorial est capitale. Nous avons une certaine habitude des critères exigés, même si nous n'avons pas encore fait les démarches. La maquette que nous avons déjà fait préparer par le Gerflint mentionnait les principaux que je rappelle ici :

- Politique éditoriale
- Comité directeur :
  - a) *Président d'honneur et Président*
  - b) *Responsable de la publication*
  - c) *Equipe de rédaction (Rédacteur en chef et éventuellement adjoint(s))*
  - d) *Entité lectrice de la revue (Comité de lecture)*
  - e) *Périodicité*
  - f) *Domiciliation du Siège de la revue*

Si vous observez la revue *Synergies Venezuela*, vous verrez comment ils y sont présentés.

Tout cela figure sur la deuxième de couverture. Le logo d'identification doit apparaître au début de chaque article. Par exemple à la page 17 du dernier numéro de *Synergies Venezuela*, on voit le premier article. Tout article doit impérativement commencer sur la page de gauche.\* Dans la partie supérieure on a le numéro de la revue, mais aussi les références aux pages consacrées à l'article dans la revue, c'est un critère qui pourrait paraître banal, mais c'est important lorsqu'un chercheur doit faire sa bibliographie d'avoir les pages bien notée d'avance, cela facilite son travail. Sur la même page, à gauche on a l'identification de la revue, les informations de base : date, année, numéro où et pagination de commencement et de fin d'article.

Dans les pages suivantes, on doit trouver : sur la page de droite le titre de l'article, et sur la page de gauche l'identification de la revue, la date de publication, la pagination et le nom de l'auteur.

Pour les membres du Comité de lecture, on doit aussi donner leur affiliation institutionnelle ainsi que celle des auteurs et même la date de réception et d'acceptation des originaux. J'avoue que je ne sais pas pourquoi on demande cela, c'est peut être pour voir comment le comité de lecture évalue un article, combien de temps cela lui a pris etc. Certains évaluateurs mettent souvent du temps à répondre. En outre, on consacre une page à l'explicitation du système d'évaluation des articles. Mais je n'ai pas vu cela dans notre revue. Les contacts que l'on crée avec l'éditeur au sujet de l'indexation de la revue permettent aux rédacteurs d'être suivis dans leur tâche. On relève les erreurs possibles et on les corrige.

\* NB de Jacques Cortès : « Cette règle concerne peut-être le Venezuela mais pas l'Europe où l'obligation impérative est, au contraire, de commencer tout article sur une page de droite. Il est vrai que le n° 2 de *Synergies Venezuela* se présente comme le dit Yolanda Quintero de Rincón, mais cela est un peu surprenant.

Ces informations sont destinées aux auteurs et aux évaluateurs externes. Il s'agit bien d'évaluateurs-externes à l'entité éditrice de la revue, c'est-à-dire aux évaluateurs qui sont issus d'universités externes à celle de la revue. Quant aux auteurs externes, il faut qu'il y ait au moins 50 pour cent des articles publiés provenant d'auteurs qui n'appartiennent pas à la même institution que celle de la revue. Très souvent, en effet, la revue Synergies est dans une université qui en prend la responsabilité.

En outre, on exige que le contenu original mette la charte typographique éditoriale en espagnol. On appelle cela « consignes/recommandations aux auteurs ». Il faudrait donc les inclure. On m'a dit, pour le premier numéro de Synergies, de le mettre à la fin de la revue en français et le coordinateur pense que si la revue est bilingue, il faut noter cela en français et en espagnol. Les références bibliographiques, nous en avons parlé, il faut mettre les mêmes caractères et ne pas oublier le résumé. Nous avons entrepris tout ce travail pour avoir aussi un financement de la part du Ministère de la Science et des Technologies. L'indexation de la revue en est une condition majeure. De même, il fallait mettre à la fin, l'identification de la revue, l'année, le numéro, la date et le lieu d'impression ainsi que le tirage, il est obligatoire de mettre le nombre des ventes ou de diffusion.

#### *Intervention d'un inconnu*

Ma question est sur le nombre de publications par année, parce que les revues internationales indexées ont au moins deux publications annuelles. Est-ce que cela est une contrainte ?

#### *Yolanda Quintero de Rincón*

On ne nous a pas parlé du nombre de publications. On a une seule publication par an. Mais il faut garder quelque part un nombre d'articles important. Par exemple si c'est une publication par an, cela fait 17 articles. On a donc gardé les 17 articles.

#### *Malgorzata Pamula*

Cela dépend peut être des entités chargées d'indexer qui ont certainement des critères différents. Peut être que certains exigent deux numéros par an et d'autres un seul. Pour l'index international, on a juste à déclarer combien on fait de numéros dans l'année. En Pologne la condition de l'indexation de la revue est en rapport avec le nombre d'exemplaires minimum qu'on aurait à tirer. Il faut en effet tirer au moins à 500 exemplaires. C'est une condition qui fonctionne sur le plan national. Pour l'international, cela dépendra de l'index.

#### *Rea Moutzidou (Grèce)*

Qu'est ce qu'un contenu original ?

*Malgorzata Pamula*

Dans la démarche d'indexation, c'est un article qui n'a pas été publié ailleurs.

*Aouadi Saddek*

Ma question concerne les revues publiées localement. J'ai constaté que cela était autorisé. Les affiches qui ont été publiées dans des revues locales peuvent être publiées, sous réserve, dans des revues internationales en les soumettant à un comité de lecture différent. Cette opération se fait dans le but d'avoir le label « international ». Est-ce que c'est possible ?

*Yolanda Quintero de Rincón*

Les rédacteurs en chef m'ont toujours conseillé de ne pas le faire. Dans des revues scientifiques, on ne peut pas faire ça, c'est presque interdit.

*Aouadi Saddek*

De même, les communications ayant fait l'objet de colloques internationaux et de publications dans des actes sans évaluation par un comité scientifique, se réécrivent souvent sous forme d'articles en soulignant cela dans la revue concernée.

*Synergies Pérou*

Est-ce qu'il existe une grille d'évaluation ?

*Yolanda Quintero de Rincón*

On en a parlé ce matin. Notre comité s'est réuni et nous avons élaboré une grille d'évaluation des articles qu'on a envoyés avec une lettre de demande d'évaluation. Mais cela peut poser des problèmes, comme le soulignait, à juste titre, notre collègue du Royaume-Uni, car en envoyant les articles à un chercheur chevronné et expérimenté, il va se perdre car il ne va pas faire ce qu'il faut. Mais d'un autre côté, pour ceux qui n'ont pas d'expérience, la grille peut leur permettre d'encadrer leur travail. J'ai envoyé une grille de lecture à Jacques avec un certain nombre d'articles, il les a alors évalués sans regarder la grille.

*Aouadi Saddek*

L'évaluation se fait toujours à partir des objectifs, des intérêts des divers articles et de leur importance dans la carrière de l'auteur ou du chercheur. On mentionne alors que l'auteur est doctorant, docteur ou enseignant-chercheur. Il est aussi important que la qualité de l'article soit à l'image de la situation de l'auteur. Il y a des conditions de rigueur et de sérieux qu'on peut exiger.

*Synergies Italie*

Ces observations sont certes pertinentes, mais je ne les partage pas. Si dans la revue *Synergies Italie* on me propose l'article d'un doctorant qui a fait l'objet d'une communication, mais d'un *très bas niveau*, il faut le réécrire complètement et même faire appel au comité de lecture pour cela. Il y a quand même un niveau de scientificité sur lequel on ne peut pas transiger. Il y a de brillants doctorants et moi, je ne peux pas classer les recherches et les articles selon le grade de chacun ( Doctorant, Docteur, Maître de conférence ou autre). Je ne ferai pas ce genre de distinguo. Par contre, ce matin, on en a discuté et ce qui a surgi du petit groupe que nous étions, c'est de faire figurer dans chaque numéro de revue *Synergies* et de façon constante, des comptes rendus de thèses qui mettraient en valeur ces jeunes sur lesquels nous comptons beaucoup.

*Marilu Soria Borg*

C'est justement ce qui a été fait au départ et Jacques le sait aussi. Il y avait toujours une partie destinée aux doctorants, aux divers travaux de recherches qu'ils ont élaborés, ce serait peut être bon de toujours revenir à cette habitude-là.

*Aouadi Saddek*

Je voudrais faire une réflexion sur le caractère à donner aux revues *Synergies*. Si ce sont des revues branchées sur une dominante universitaire scientifique, on peut envisager de rajouter une dominante culturelle où les articles sur le sujet peuvent être acceptés. Il en serait de même pour l'anthropologie. Il faut se mettre d'accord maintenant pour qu'il n'y ait plus une revue *Synergies* où il y aurait 30 pages de poèmes, deux ou trois articles de quelques personnalités, des interviews avec des écrivains mais penser le français comme une langue internationale à dominante scientifique d'abord.

*Florence Windmüller*

Et pourquoi l'an dernier y avait-il dans une revue 30% d'articles scientifiques seulement, tous les autres étant non scientifiques ?

*Aouadi Saddek*

Qu'entendez-vous par *non scientifiques* ? Si un auteur vous envoie un article de réflexion, sur quelles bases allez-vous l'évaluer ? Dans les domaines de la littérature, des sciences du langage, de la philosophie, nous avons des variations, c'est clair, mais si c'est dans un autre domaine cela peut poser un problème.

*Enrica Piccardo*

Justement, c'est le cas où l'on demande un évaluateur externe. En repensant à ce que Florence vient de dire, il y a souvent des CR d'expériences. Dans le prochain numéro de *Synergies Europe*, il y aura quelques articles qui ne seront

pas scientifiques et qui seront des CR d'expériences qui viennent de collègues universitaires. On va demander de relever le niveau universitaire. Parfois cela a été le cas comme dans le premier numéro où il y avait un article sous forme de compte-rendu d'expérience d'un collègue non universitaire. La sélection est certainement une bonne chose. Il en a été question dans notre Comité de Lecture et on en a longtemps parlé. On a ainsi renvoyé des articles à certains auteurs en leur disant qu'il s'agissait de CR d'expériences.

*Aouadi Saddek*

On ne peut classer sous le nom « article » que ce qui l'est réellement. Les articles de réflexion, comme ceux que propose Edgar Morin, sont des articles de haut niveau. C'est une réflexion née d'une certaine expérience.

*Henda Dhaouadi (Synergies Monde Arabe)*

Justement, je voudrais faire une réflexion sur la dichotomie « article scientifique » / « article non-scientifique ». Il apparaît, suite au débat, qu'il serait sans doute intéressant de préciser pour chaque revue. Que veut dire « scientifique » et « non scientifique » ? Et pourquoi considère-t-on que tel article est scientifique et qu'un autre ne l'est pas ? En outre, les termes de « critères d'expérimentation » ou « articles issus d'expériences » n'ont aucun fondement, car la science elle-même est fondée sur l'expérience, et donc à partir d'une expérience, on peut fonder une réflexion scientifique. C'est très problématique et il faudrait peut être *reproblématiser...*

*Chantal Forestal*

Je réagis tout de suite en disant ce qui se passe au CNU (Conseil National des Universités) 7<sup>e</sup> section (Sciences du Langage) en matière de scientificité. Est considérée comme scientifique toute démarche traitant objectivement d'une question. Donc Henda a raison de mettre les pieds dans le plat car, même dans les sciences dures, c'est le même critère d'objectivité qui est posé. Concernant un Compte Rendu d'expérience, à partir du moment où il y a prise de distance et donc nécessairement réflexion, ne peut-on vraiment pas accorder à cette démarche la qualité d'être scientifique ?

*Aouadi Saddek*

Il n'est pas important de se demander si un article est scientifique ou pas. S'il présente une démarche qui s'identifie soit aux sciences formelles, soit aux sciences expérimentales, dans les deux cas, il procède d'évidence d'une recherche de vérité et ne peut être écarté ».

---